

Bruno ELTGEN
Commissaire aux comptes
Associé

Franck DOUCHE
Commissaire aux comptes

Audit - Conseil ▲ Expertise Comptable

Dac



CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL LOIR ET BERCÉ
Association
4 rue de la Bascule
72500 MONTVAL SUR LOIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2020

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL LOIR ET BERCÉ

Association

4 rue de la Bascule

72500 MONTVAL SUR LOIR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Centre Social Intercommunal Loir et Bercé** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'excédent de la subvention 2020 consenti par la Communauté de Communes Loir et Bercé, qui doit faire l'objet d'un reversement partiel par l'Association de 11 653 €, en vertu d'une décision à venir de la Communauté de Communes Loir et Bercé.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur leur organisation interne et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Les subventions d'exploitation représentent 81 % des produits de fonctionnement de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables de votre Association, nous avons été conduits à :

- vérifier la comptabilisation des subventions reçues au titre de l'exercice ;
- nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers financeurs ;
- nous assurer de la correcte séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

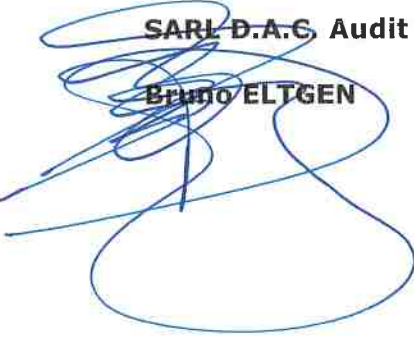
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sablé Sur Sarthe, le 27 Mai 2021

Le Commissaire aux comptes

SARL D.A.C. Audit Conseil Expertise

Bruno ELTGEN



*BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT*

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	13 027,17	12 988,80	38,37	88,04	- 50
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 126,35	55 837,80	288,55	449,35	- 161
Autres immobilisations corporelles	235 249,32	197 501,41	37 747,91	45 469,15	- 7 721
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	27,62		27,62	27,62	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25,50		25,50	25,50	
TOTAL (I)	304 455,96	266 328,01	38 127,95	46 059,66	- 7 932
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				1 771,20	- 1 771
Créances usagers et comptes rattachés	8 470,78		8 470,78	11 696,26	- 3 225
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	48,86		48,86		49
. Organismes sociaux	3 599,13		3 599,13	33 622,56	- 30 023
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	81 664,73		81 664,73	104 876,86	- 23 212
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	420 976,88		420 976,88	405 069,17	15 908
Charges constatées d'avance	10 693,78		10 693,78	1 232,21	9 462
TOTAL (II)	525 454,16		525 454,16	558 268,26	- 32 814
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	829 910,12	266 328,01	563 582,11	604 327,92	- 40 746

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	62 351,65	62 351,65	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	12 621,80	12 621,80	
. Report à nouveau	318 721,87	204 795,31	113 927
. Résultat de l'exercice	11 590,07	113 926,56	- 102 336
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	24 257,19	35 721,64	- 11 464
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	429 542,58	429 416,96	126
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	25 481,23	39 938,43	- 14 457
Personnel	52993,04	55350,48	-2357
Organismes sociaux	36701,66	36876,83	-175
Autres impôts, taxes et assimilés	5707,42	10038,00	-4331
Autres	1 053,00	1 952,76	- 900
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	12 103,18	30 754,46	- 18 651
TOTAL (IV)	134 039,53	174 910,96	- 40 871
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	563 582,11	604 327,92	- 40 746
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	92 072,72		92 072,72	133 627,37	- 41 555
Montants nets produits d'expl.	92 072,72		92 072,72	133 627,37	- 41 555
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			864 966,73	883 612,91	- 18 646
Cotisations			996,00	1 400,25	- 404
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Autres produits			1 125,00	1 141,00	- 16
Reprise de provisions					
Transfert de charges			107 022,59	117 198,46	- 10 176
Sous-total des autres produits d'exploitation			974 110,32	1 003 352,62	- 29 242
Total des produits d'exploitation (I)			1 066 183,04	1 136 979,99	- 70 797
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1 108,25	1 570,39	- 462
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			1 108,25	1 570,39	- 462
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			1 138,16	99 174,45	- 98 036
Sur opérations en capital			11 440,96	11 996,96	- 556
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)			12 579,12	111 171,41	- 98 592
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 079 870,41	1 249 721,79	- 169 851
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL			1 079 870,41	1 249 721,79	- 169 851

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	21 590,79	29 868,67	- 8 278	-27,71
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	88 040,27	105 054,69	- 17 014	-16,20
Services extérieurs	97 681,59	87 457,21	10 224	11,69
Autres services extérieurs	39 639,28	51 144,86	- 11 506	-22,50
Impôts, taxes et versements assimilés	31 832,23	38 635,31	- 6 803	-17,61
Salaires et traitements	548 114,97	578 220,36	- 30 105	-5,21
Charges sociales	139 166,59	148 176,94	- 9 010	-6,08
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	19 025,93	18 177,28	849	4,67
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	77 659,67	76 146,26	1 513	1,99
Total des charges d'exploitation (I)	1 062 751,32	1 132 881,58	- 70 130	-6,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 529,02	2 913,65	2 615	89,76
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	5 529,02	2 913,65	2 615	89,76
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 068 280,34	1 135 795,23	- 67 515	-5,94
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	11 590,07	113 926,56	- 102 336	-89,83
TOTAL GENERAL	1 079 870,41	1 249 721,79	- 169 851	-13,59
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

ANNEXE

Annexes Associations 2021

PREAMBULE

L'association a pour objet les activités d'organisation de centres de loisirs, halte-garderie, relais assistante maternelle.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 563 582,11 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 11 590,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2021 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'excédent des subventions versées en 2020 par la Communauté de Commune Loir Lucé Bercé, est à reverser pour moitié du résultat réalisé sur la partie "contrat" soit 11 653 euros.

Le solde des fonds dédiés est de 7484 euros au 31/12/2020 dont :

- 3 208 euros pour l'investissement dans un véhicule à mobilité réduite (décision d'affectation du résultat 2018)
- 4 276 euros pour le projet jardin (décision d'affectation du résultat 2012).

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

La crise sanitaire du Covid-19 a eu certains impacts et certaines conséquences susceptibles d'affecter la pertinence de l'information telle que présentée au bilan clos au 31/12/2020.

La crise sanitaire du Covid-19 a notamment eu pour conséquences sur l'exercice clos :

- Une fermeture totale, suite aux mesures gouvernementales, du 15 mars au 15 juin 2020.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- Le recours à des mesures de chômage partiel

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a mis en place un contrat RETRAITE IFC avec CHORUM dont le premier versement pour 2020 est de 20 000 €.

Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Annexes Associations 2021 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF***Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 027			13 027
Immobilisations corporelles	280 281	11 094		291 376
Immobilisations financières	53			53
TOTAL	293 362	11 094		304 456

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	12 939	50		12 989
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	55 677	1 364		57 041
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	56 384	1 488		57 872
Matériel de transport	55 975	8 084		64 060
Matériel de bureau et informatique	66 121	6 650		72 772
Emballage récupérables et divers	205	1 390		1 595
TOTAL III	234 363	18 976		253 339
TOTAL GENERAL (I+II+III)	247 302	19 026		266 328

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	8 471		
Autres créances	85 313		
Charges constatées d'avance			
TOTAL	93 784		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	81 316
Autres produits à recevoir	3 599
TOTAL	84 915

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	62 352				62 352
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	12 622				12 622
Dont générosité du public					
Report à nouveau	204 795	113 927			318 722
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	113 927			113 927	11 590
Dont générosité du public					
Situation nette	393 695	113 927		113 927	405 285
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	35 722			11 464	24 257
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	429 417	113 927		125 391	429 543
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 481	25 481		
Dettes fiscales et sociales	95 402	95 402		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 053	1 053		
Produits constatés d'avance	12 103	12 103		
TOTAL	134 040	134 040		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 272
Dettes fiscales et sociales	65 552
Autres dettes	
TOTAL	79 824

Annexes Associations 2021 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 372 E.

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL LOIR ET BERCE

Association

4 rue de la Bascule

72500 MONTVAL SUR LOIR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le

31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.612-5 dudit Code, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Administrateurs concernés :**

Mesdames Claude ALLAIRE, Dominique LANGEVIN et Agnès VERDIER, administrateurs de votre Association, sont membres du Conseil de la Communauté de Communes Loir et Bercé.

➤ *Nature et objet :*

La Communauté de Communes Loir et Bercé attribue à votre Association des subventions.

➤ *Modalités :*

Les subventions, reçues au titre de l'exercice, s'élèvent à **545 819** Euros.

➤ **Administrateur concerné :**

Madame Véronique POILVILAIN, administrateur de votre Association, est administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

➤ *Nature et objet :*

La Caisse d'Allocation Familial de la Sarthe attribue à votre Association différentes subventions.

➤ *Modalités :*

Les subventions, reçues sur l'exercice, s'élèvent au titre de :

- l'animation globale et coordination à	68 708 Euros
- l'animation collective famille à	22 661 Euros
- la halte-garderie à	128 494 Euros
- le centre de loisirs sans hébergement à	42 369 Euros
- le relais des assistantes maternelles à	19 055 Euros

➤ **Administrateur concerné :**

Monsieur Jean-François HAMELIN, administrateur de votre Association, est Administrateur au Conseil d'administration de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

➤ *Nature et objet :*

La MSA attribue à votre Association différentes subventions.

➤ *Modalités :*

Les subventions, reçues sur l'exercice, s'élèvent au titre de :

- la halte-garderie à **7 138** Euros
- le centre de loisirs sans hébergement à **2 558** Euros

➤ **Administrateur concerné :**

Madame Béatrice PAVY-MORANCAIS, administrateur de votre Association, est vice-Présidente du Conseil Départemental de la Sarthe.

➤ **Modalités :**

Les subventions, reçues sur l'exercice, s'élèvent au titre de :

- la fonction pilotage et logistique à **5 000** Euros
- la parentalité à **300** Euros

Fait à Sablé Sur Sarthe, le 27 Mai 2021

Le Commissaire aux comptes

SARL D.A.C. Audit Conseil Expertise

Bruno ELTGEN

